



**EPST... pressurisés, Précarité... pérennisée,
Crédit Impôt Recherche (CIR)... sanctuarisé :**
*Un BUDGET 2014 qui accentue la pression au travail
& une recherche publique marchandisée !*

Si la situation est dramatique dans les universités, elle l'est également dans les EPST...

Le maintien de l'emploi stable dans la recherche est une fiction, chiffres à l'appui ! *GRAPHE au verso*

L'écart se creuse entre le plafond d'emploi (autorisé) et les emplois existants réellement. A cause d'un manque de masse salariale (d'argent servant à payer les personnels) nombre de ces « emplois sous plafond » ne sont pas pourvus... Cette situation s'aggrave d'année en année. Comme dans les universités, les organismes de recherche doivent faire le choix entre soit « fonctionner », soit maintenir l'emploi. (en 2012, on en était déjà à 7 % d'emplois laissés vacants en moyenne dans les EPST) – Cf. Graphe au verso.

L'augmentation du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) aggrave la situation

Ce GVT (!) est lié à l'augmentation du « coût » des emplois au fur et à mesure de la carrière des agents. Il est quasi-nul lorsqu'un agent partant à la retraite est remplacé par un nouveau recruté débutant en bas de grille. Avec les contre-réformes des retraites - les seniors tardant à partir - le GVT devient positif, avec un déficit à la clé. Dans les universités, le ministère vient de compenser partiellement à hauteur de 25 millions ce déficit pour 2013, pour les EPST, aucune compensation...

Dès le vote du budget une réserve de précaution, non utilisable, est imposée

Le budget annoncé en vote de la loi de finances est un bluff car des réserves de précaution (0,5% sur la masse salariale et 7 % sur « le reste ») sont immédiatement imposées par le gouvernement. Et cette année, le MESR risque de ne plus bénéficier d'un « taux réduit » de 50 % obtenu l'an dernier !

Résultat : de 80 à 90% du budget des EPST va à la masse salariale - GRAPHE au verso

In fine, il ne reste plus d'argent aux équipes de recherche pour fonctionner... sans recours massif aux contrats.

La situation est si tendue à l'IRSTEA (plus de 90 % du budget pour les salaires) que le PDG annonce une année blanche en 2014 : 0 recrutement (et pour les promotions de corps, la « clause de sauvegarde » devra être appliquée). A l'IFSTTAR, avec la tutelle principale du Ministère de l'Ecologie (plus mal traitée encore que le MESR) le plafond d'emplois baisse de 90 postes en 3 ans !

En prime, la loi Sauvadet pérennise la précarité !

L'emploi contractuel, en lien direct avec la généralisation du financement sur projets à tous les niveaux (Europe, régions, Investissements d'Avenir...), s'étend aux fonctions dites pérennes. La phase d'« examens réservés » de la loi Sauvadet est une nouvelle provocation pour ces collègues : 1/3 de postes offerts par rapport à un recensement largement sous-estimé, profils ouverts sur des fonctions éloignées des CDD recensés (à un point tel que nombre de ces postes ne devraient même pas être pourvus!), aucun financement pour les EPST, soit autant de postes soustraits aux concours externes et qui ne compteront même pas pour les promotions internes !

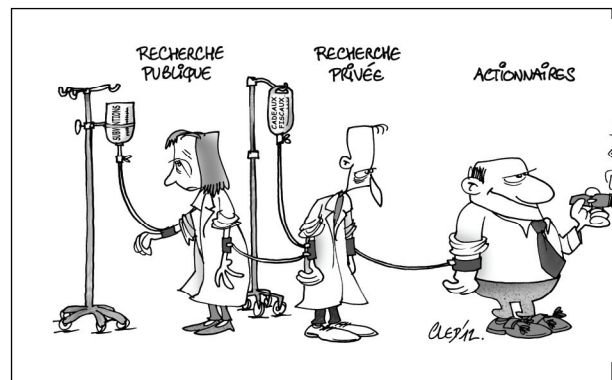
Dans le même temps le CIR est « sanctuarisé » par le gouvernement !

La communication du gouvernement reprend elle-même ce terme suite au [Conseil des ministres du 27 novembre](#) ! Tandis qu'au parlement, les amendements qui reprennent les recommandations de la cour des comptes ([rapport critique « Claeys »](#)) se font blackbouler par ce même gouvernement !

Un appel unitaire CGT-FSU-SOLIDAIRES-UNSA-FO à se mobiliser, **notamment JEUDI 12 DECEMBRE :**

L'austérité étrangle les universités et les organismes de recherche. Desserrons l'étau !

Au verso, d'autres liens pour en savoir plus !



Quelques chiffres :

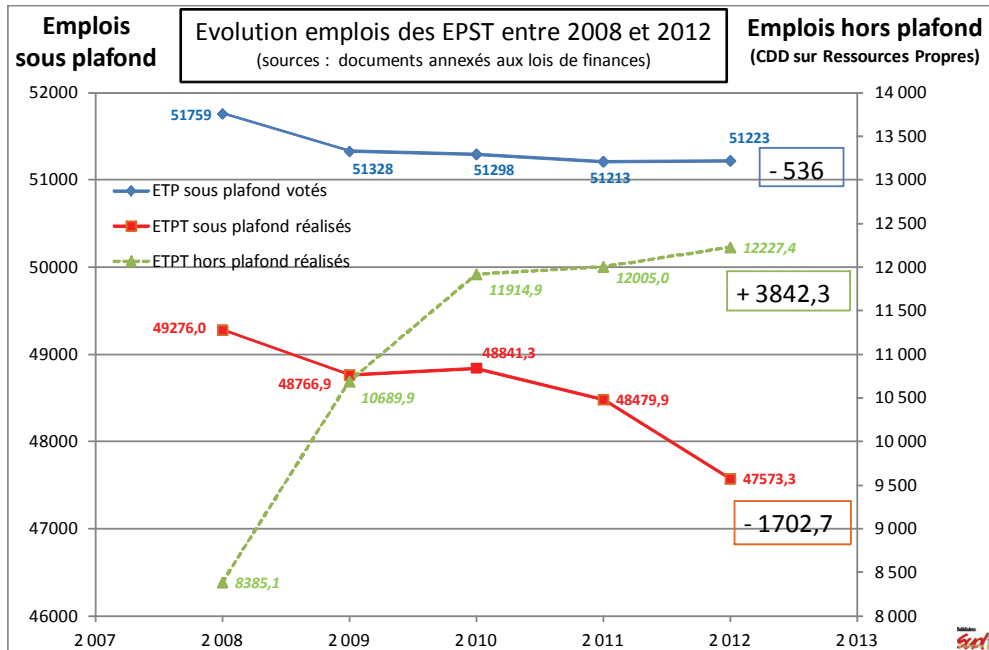
✓ Évolution des emplois des EPST entre 2008 et 2012 :

ETP = équivalents temps plein

Sous plafond = sur subvention d'état, en tout ou partie

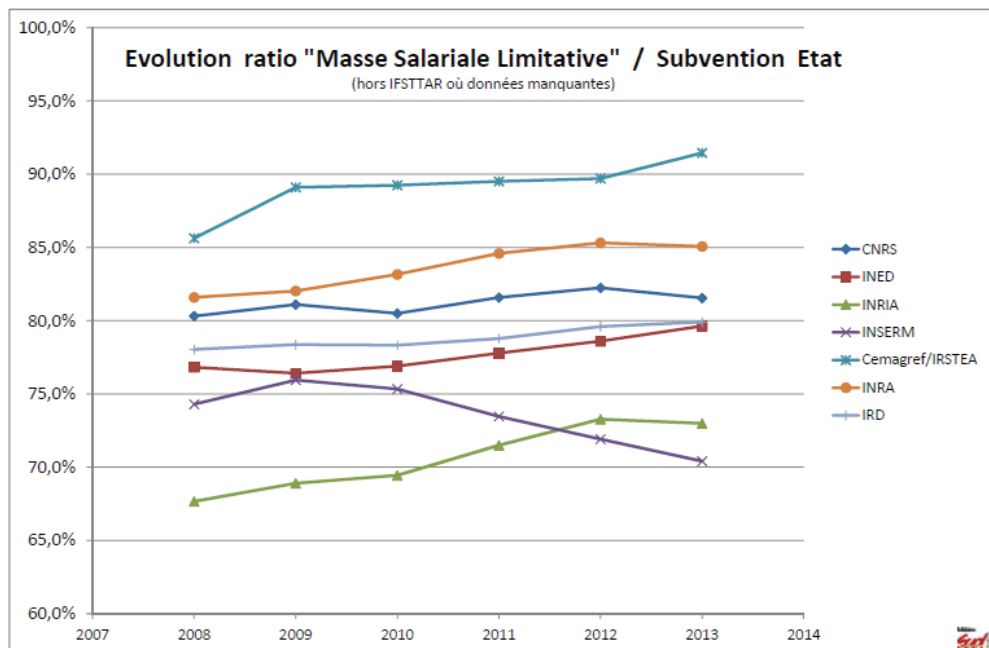
ETPT = équivalents temps plein travaillés

Hors plafond = sur ressources propres, à 100 % (ex : ANR)



✓ Évolution du ratio de « masse salariale limitative » par rapport à la subvention d'État globale

Le complément à 100 est ce qui reste à chaque EPST pour fonctionner une fois payés les salaires !



Et pour en savoir plus,

- ✓ le compte-rendu de la dernière entrevue de Sud Recherche EPST au MESR où les situations budgétaires, la précarité, l'avenir des EPST ont été les questions principalement abordées est disponible en ligne : <http://www.sud-recherche.org/SPIPprod/spip.php?article1826>
- ✓ sur les subtilités des emplois « sous plafond » et « hors plafond », voir la note « les dégâts de la RGPP dans les EPST » que nous avons rédigée en septembre 2012 (pages 3 et 4 en particulier) : <http://www.sud-recherche.org/SPIPprod/spip.php?article1526>